

N° de division : 06 - Gatineau
N° de cour : 550-11-018942-244
N° de dossier : 33-3115272

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

9266593 CANADA INC.

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

SECTION A Historique

1. 9266593 Canada Inc. (la « Débitrice » ou la « Société») fut fondée et a débuté ses activités en avril 2015. Elle opérait un restaurant avec permis d'alcool, « Barbies Resto Bar Grill ».
2. Le 13^e jour d'août 2024, la Débitrice a fait cession de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.
3. La direction de la Débitrice attribue les difficultés financières à la baisse de revenu et au problème de liquidité.
4. La Débitrice a cessé ses opérations en décembre 2023.

SECTION B Actifs

5. Les biens meubles de la Débitrice avaient été abandonnés lors de la fermeture du restaurant et ne possède pas d'autres actifs.

SECTION C Livres et registres et mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce du failli

6. La direction de la société verra à transmettre au syndic les livres et registres de la société requis par le syndic.
7. Le syndic prendra connaissance des livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, le cas échéant.
8. Ouverture d'un compte en fidéicommiss à la Banque de Montréal.
9. Il n'y a aucun exercice du commerce par le syndic.

SECTION D Procédures judiciaires

10. Il n'y a aucune procédure légale, à notre connaissance.

SECTION E Réclamations prouvables

11. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date
	(\$)	(\$)
Créancier garanti	158 797	389 756
Créanciers non garantis	1 174 455	62 401
	<u>1 333 252</u>	<u>452 157</u>

SECTION F Réclamations garanties

12. Les créanciers garantis sont les suivants :

Créanciers garantis	Réclamation estimée	Nature de la garantie
	(\$)	
Banque de développement du Canada	389 756	Hypothèque sur les biens meubles
Banque CIBC	Ø	Hypothèque sur les biens meubles
TOTAL	389 756	

SECTION G Réalisation prévue et distribution projetée

13. Considérant que la Débitrice ne possède pas d'actifs, nous n'anticipons pas de distribution de dividende aux créanciers.

SECTION H Transactions révisables et paiements préférentiels

14. Le syndic révisera les livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, s'il y a lieu.

SECTION I Autres sujets

15. Le syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Gatineau, édition du 31 août 2024.

16. Selon l'administrateur, il n'y avait aucun employé au moment de la cession.

17. Les frais de la présente faillite sont garantis par une tierce personne.

FAIT À MONTRÉAL, ce 9^e jour de septembre 2024.

MNP LTÉE

En sa capacité de syndic à la faillite de
9266593 CANADA INC.



Gaetano Di Guglielmo, CPA, CIRP, LIT
Responsable de l'actif